

AUTORISATION DE CONDUITE



Nom : DELCOURT

Prénom : Julien

Fonction : Technicien

Je soussigné, Samuel DO VALE, gérant de la société
MEA Maintenance Entretien Aéraulique, autorise
Monsieur DELCOURT Julien

Après avoir vérifié :

- L'aptitude médicale
- Les connaissances théoriques et pratiques
-

A conduire les engins suivants :

- Nacelle catégorie A
- Nacelle catégorie B

Le 02/01/2025

Signature de l'employeur :



AVIS

Le présent titre d'autorisation est établi et
signé par le gérant de la société et remis à
l'intéressé.

Ce titre est strictement personnel et ne peut
être remis à des tiers.

Le titulaire doit être porteur de ce titre
pendant les heures de travail ou le
conserver à sa portée.

La perte éventuelle de ce titre doit être
signalée immédiatement au supérieur
hiérarchique.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

ASSUREZ-VOUS du bon état de l'engin dès la prise
de service.

SIGNALEZ et faites réparer toutes déféctuosité.

OBSERVEZ les signaux et le règles de circulation en
vigueur.

NE TRANSPORTEZ PAS de personnes.

VEILLEZ au bon fonctionnement de l'engin. **ARRETEZ**
le moteur lors des stationnements
prolongés.

RETIREZ la clé de contact si vous quittez l'engin.

PENSEZ à vos collègues ainsi qu'aux usagers.

EFFECTUEZ les opérations de fin de service :

- Véhicule à son emplacement initial
- Levier au point mort, frein serré
- Clé de contact retirée...

Le respect des CONSIGNES est une OBLIGATION.
C'est aussi la SECURITE.